

# Appel à projet 2022-6

## DIM PAMIR

### Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience

#### Texte d'orientation

Date de lancement de l'appel : 7 avril 2022

Date de clôture de l'appel : 31 mai 2022

Dépôt des projets : <https://pamir-aap22-6.sciencescall.org/>

Contact : [pamir-admin@groupe.renater.fr](mailto:pamir-admin@groupe.renater.fr)

#### Sommaire

1. Présentation et objet de l'appel.....	1
1.1. Photo « idée », description, photo professionnelle .....	2
1.2. Droits.....	2
1.3. Portage.....	2
1.4. Engagements en matière de communication .....	2
1.5. Signatures.....	2
1.6. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier.....	3
1.7. Composition du dossier.....	3
2. Calendrier.....	3
3. Processus de sélection des projets – éligibilité et évaluation.....	3
3.1. Critères d'éligibilité.....	3
3.2. Critères d'évaluation.....	3

#### 1. Présentation et objet de l'appel

Le DIM Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience (PAMIR) lance l'appel à projet AAP 2022-6, qui s'adresse uniquement aux projets déjà financés par le DIM Matériaux anciens et patrimoniaux (MAP). Il a pour objectif de mettre en visibilité les travaux soutenus par le DIM MAP dans le cadre d'une exposition photo « Objets de culture : matériaux et diversité » (titre à confirmer), organisée conjointement par le DIM PAMIR et SNCF Gares&Connexions. L'exposition est prévue pour décembre 2022 (date à confirmer).

L'objectif de l'exposition est de partager à un large public des résultats scientifiques remarquables issus de projets pluridisciplinaires soutenus par le DIM MAP. L'exposition sera centrée sur de très belles images, des photos inédites de très grande qualité montrant au public une interaction inattendue et stimulante entre sciences et arts. Les photos seront légendées. Elles seront présentées dans différentes gares de la Région Ile-de-France.

### **1.1. Photo « idée », description, photo professionnelle**

- Le porteur du projet fournit une photo « idée » (qui peut être prise avec un téléphone portable ou un équipement scientifique). La photo condensera un moment clé de l'histoire d'une recherche/du projet. La photo doit faire rêver, elle devra donc avoir des qualités explicatives et esthétiques remarquables.
- Le porteur du projet fournira également une description en trois phrases maximum, qui décrira ce que représente la photo « idée » et ses enjeux. Cette description fournira des éléments à partir desquels sera écrite la légende, si le projet est retenu.

La photo « idée » et sa description sont soumises pour évaluation par le Comité de pilotage du DIM PAMIR (Copil). Après que le Copil aura sélectionné les photos « idée », un photographe missionné et financé par le DIM rencontrera le porteur de projet et prendra une photo professionnelle, de telle sorte que celle-ci soit d'une qualité supportant un tirage en grand format et présentant un parti-pris esthétique homogène sur l'ensemble de l'exposition.

### **1.2. Droits**

- Pour information : à la photo prise par le photographe professionnel, seront associés les crédits et licence de réutilisation.
- Si sur la photo prise par le photographe professionnel, des personnes sont reconnaissables, alors ces personnes devront signer une autorisation de droit à l'image.

### **1.3. Portage**

Les photos « idée » portent sur un projet financé par le DIM Matériaux anciens et patrimoniaux. Le porteur du projet informe l'ensemble des autres personnes constituant le partenariat du projet initial soutenu par le DIM Matériaux anciens et patrimoniaux de sa participation à l'AAP 2022-6.

### **1.4. Engagements en matière de communication**

- Le porteur de projet s'engage à interagir avec les équipes organisatrices de l'exposition photo pour la mise au point de la légende.
- Le porteur de projet s'engage à participer à l'inauguration de l'exposition, et aux opérations de communication afférentes, ou bien il s'engage à se faire représenter.

### **1.5. Signatures**

Dans le fichier de signatures, trois signatures sont demandées :

- Colonne 1 : le scientifique
- Colonne 2 : le directeur de l'entité (laboratoire, institution, acteur socio-économique)
- Colonne 3 : le représentant légal de l'établissement duquel relève l'entité (organisme de recherche, université, etc.)

Toutes les signatures sont obtenues avant la date limite de l'AAP. Le fichier est déposé sur la plateforme dédiée.

### 1.6. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier

Les fichiers constituant le dossier devront **impérativement** respecter la charte de nommage suivante :

*acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-6\_projet.pdf (ou .doc ou .docx)*

*acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-6\_photo.pdf (ou .jpg ou .png)*

*acronyme du projet\_PAMIR AAP 2022-6\_signatures.pdf (ou .doc ou .docx)*

Ces fichiers sont à déposer sur la plateforme d'appel à projet : <https://pamir-aap22-6.sciencescall.org/>. Un message accusant réception du dépôt du dossier vous est envoyé.

Vous pouvez modifier votre dossier jusqu'à la date limite de l'appel à projet. Une fois votre dossier déposé, nous vous conseillons de faire une dernière vérification : vous assurer que tous les fichiers requis sont bien présents sur la plateforme.

### 1.7. Composition du dossier

1. La description du projet
2. La photo « idée »
3. Le fichier des signatures

## 2. Calendrier

<b>Etape 1</b>	Lancement AAP 2022-6	7 avril 2022
<b>Etape 2</b>	Date limite de réception des dossiers (y compris les signatures)	31 mai 2022
<b>Etape 3</b>	Éligibilité du dossier, expertise et évaluations	juin 2022
<b>Etape 4</b>	Publication des résultats	juin 2022

## 3. Processus de sélection des projets – éligibilité et évaluation

- L'éligibilité des dossiers est examinée par l'équipe administrative du DIM et son Comité de pilotage (Copil).
- Le Copil s'adjoit l'expertise de personnalités pour évaluer les projets.
- Le Copil se réserve le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.
- Le Copil statue sur le classement des projets.

### 3.1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des dossiers correspondent aux points suivants :

- Complétude du dossier selon le format demandé
  - Le dossier de soumission **complet** doit être déposé dans les délais et sous le format demandé (fichiers requis, nommage des fichiers, etc.).
- Signatures
  - Le fichier de signatures est complet à la date de clôture de l'AAP.

### 3.2. Critères d'évaluation

L'évaluation des projets s'appuie sur les critères suivants :

- La qualité de contenu proposé

- La qualité de la description et son articulation avec la photo proposée
- L'articulation entre le contenu de la photo avec le contour scientifique du DIM

Par ailleurs, le Copil cherchera un équilibre entre les propositions reçues de telle sorte que la diversité des projets soutenus puisse être montrée. De même, il tiendra compte des impératifs techniques de présentation (caractéristiques des espaces d'exposition).